

Eco-quartier Saint-Vincent-de-Paul

Comité d'organisation de la concertation du 10 mai 2016 – 19h

Compte-rendu

Non-extension de la Fondation Cartier :

La Fondation Cartier a répondu négativement à la proposition de la Ville de Paris de s'étendre sur le site de Saint-Vincent de Paul. Cet élément n'étant cependant pas bloquant pour l'évolution du projet, il ne doit pas empêcher d'avancer le projet urbain de reconversion du site en un nouveau quartier. Jean-Louis Missika reste en contact pour l'avenir avec la Fondation Cartier, malgré la conclusion négative mettant un terme aux négociations portant sur l'extension de celle-ci sur le site de Saint-Vincent-de-Paul. La question de l'avenir du bâtiment actuel de la Fondation Cartier semble être posée. La Mairie du 14^{ème} tient à la Fondation pour son rayonnement tant dans l'Arrondissement qu'à l'échelle de la Ville. Dès lors, Ville de Paris et Mairie du 14^{ème} arrondissement étudient de conserver les conditions du maintien de la Fondation sur son site du boulevard Raspail..

Le sujet sera abordé publiquement lors de la réunion du 1^{er} juin. Le Conseil de Quartier et les associations de riverains peuvent dès à présent confirmer à leurs membres que la Fondation ne s'étendra pas sur le site de Saint-Vincent-de-Paul.

Hypothèse de travail et CINASPIC :

L'hypothèse aujourd'hui privilégiée est donc l'hypothèse 2 qui prévoit l'implantation d'un grand équipement privé d'intérêt général dans l'îlot Denfert et dans laquelle le bâtiment Lelong accueille notamment des programmes de logements. Une programmation culturelle est toujours fléchée pour ce grand équipement de 6 000 m² malgré le désistement de la Fondation Cartier. C'est bien sûr un autre opérateur qui sera désigné. Certains participants au COC évoquent l'idée de l'implantation d'une Université. Il est souligné l'importance de développer des projets privés à fort potentiel de rayonnement tant sur le quartier qu'à l'échelle de la Ville. Pour le moment, aucune thématique n'est privilégiée. La Mairie du 14^{ème} fera connaître ces souhaits à la Ville. Certains participants souhaitent que si la surface du nouveau projet est inférieure au volume total projeté, le bâtiment Denfert puisse abriter plusieurs projets privés d'intérêt général.

Des participants s'interrogent sur la création d'un plot dans la cour du bâtiment Lelong dans les dernières esquisses présentées par l'équipe de Maîtrise d'œuvre Urbaine. La Direction de l'Urbanisme précise que ce volume vient compenser la perte de constructibilité induite par la proposition d'épannelage du bâtiment Lelong suite à la seconde phase de concertation au cours de laquelle est apparu en effet le souhait de mieux traiter la transition urbaine entre la rue Boissonade et le bâtiment Lelong. Il convient cependant de rappeler que les esquisses présentées sont des faisabilités et que chaque lot et bâtiment fera l'objet d'un concours d'architecture à l'issue duquel la forme urbaine et la volumétrie retenues pourront être différentes. A terme, ce sont donc bien les concours d'architecture qui viendront préciser les contenus et les volumes des lots.

Point sur le bilan partiel à diffuser avant le 13 mai et suite de la concertation :

La synthèse complète est en cours de rédaction par Ville Ouverte. F. Schlumberger insiste pour que le COC ait accès au rapport final complet (ensemble des CR, synthèse, partie formelle avec les dates). Il faut envoyer tout élément nouveau au COC avant le 27 mai.

Enfin, les membres du COC peuvent tenir des permanences pour le public et les membres des associations présenter l'exposition et le site.

Carine Petit rappelle qu'une faisabilité pour le développement de logements et d'un amphithéâtre est en cours dans le site de l'Observatoire, avec le bailleur RIVP.